Mise en ligne : 26 septembre 2014. Dernière modification : 21 décembre 2018.

www.entreprises-coloniales.fr

## GRAND GARAGE ORIENTAL (Marcel VANDELET et Cie) Pnom-Penh

Automobile club de Cochinchine (L'Écho annamite, 26 mars 1925)

Section de l'A.C.C. au Cambodge Le président de séance signale que

M. Vandelet à Pnom Penh demande des bulletins d'adhésion et propose de créer une section de l'A.C.C. au Cambodge.

Des bulletins d'adhésion seront envoyés au Cambodge, en signalant à M. Vandelet qu'il devra entrer en rapport avec M. Maurel qui a dû, déjà, créer une section de l'A. C. C. à Pnompenh.

L'Essor économique du Cambodge (L'Éveil économique de l'Indochine, 10 mai 1925)

[...] L'avenue Boulloche, nouvellement percée, parallèle à l'avenue de Kampot, s'ornera bientôt d'un vaste garage (Grand Garage Oriental) de MM. Marcel Vandelet¹ et Cie. [...]
L'Écho du Cambodge.

(Bulletin financier et économique de l'Indochine [Mme veuve Biétry], 18 décembre 1925)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Marcel Vandelet, probablement l'ancien fondé de pouvoirs du garage Ippolito (Peugeot) à Pnom-Penh (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 174). Marcel pourrait être un fils de Lucien (1872), mécanicien des flottilles, plutôt que d'Octave, l'ancien fermier de l'opium.



Automobiles Ariès Amilcar — Delahaye Zèbre — Salmson — FOrd Essence Shell Pneus Michelin Location de voitures grand tourisme

Nouvelles du Cambodge Les élections à la chambre de commerce\* de Pnom-Penh (*L'Écho annamite*, 3 février 1926)

(De notre correspondant particulier)

Deux listes en présence. De part et d'autre, de braves gens, tous animés d'un égal désir de travailler à la prospérité du commerce local.

Mais l'un des camps représentait plutôt des sociétés subventionnées ; quelques employés de commerce y figuraient, auxquels on avait promis, en retour de leur éventuel concours, une subvention pour leur association.

L'autre, plus indépendant, plus disposé au bon combat, plus décidé à défendre les droits du commerce et de la libre concurrence, s'inclinant moins devant les promesses de bienfaits, attendant tout de leur labeur et de leur capacité.

D'un côté, les passifs qui mettaient tout leur espoir dans les largesses de l'Administration ; de l'autre les actifs, « les petits, les sans-grade, sans espoir de duchés ou de dotations ».

La police secrète était, depuis longtemps, mobilisée pour la campagne, et la haute Administration, ne pouvant se résigner à vivre sans faire du bien, avait pris parti pour ceux qui avaient foi en sa générosité : c'était tout naturel.

Dirais-je que les chances de succès étaient égales pour chaque catégorie de candidats ? Non, car, lorsqu'en haut lieu on aime, on aime passionnément et on se résigne difficilement à rester neutre quand des amis sont dans l'arène.

Par contre, ceux qui ne comptent que sur eux-mêmes, ceux qui veulent trouver leur noblesse dans leur liberté, et leur liberté dans leur travail semblaient être les plus nombreux, car ils ont contre-balancé la puissance des premiers, et un ballotage en est résulté.

Ballotage incomplet, cependant.

En effet, M. Vandelet, directeur du Garage Oriental, et chef de file du groupe indépendant, a été élu au premier tour de scrutin.

Il avait plus d'un titre aux suffrages de ses concitoyens. Jeune homme réservé, correct, poli sans obséquiosité, courtois sans bassesse, il avait osé, seul, s'élever, cette année, à la Chambre de commerce, contre les subventions exagérées servies à diverses compagnies par le Protectorat ; il avait osé, seul, se pourvoir contre ce dernier au Contentieux, donnant ainsi à tous l'impression d'être quelqu'un qui savait prendre ses responsabilités, en présence de n'importe quel adversaire, malgré ses menaces et si puissant fût-il.

C'était la personnalité la plus marquante de sa liste, contre qui l'animosité officielle s'était le plus acharnée.

Son élection constitue un blâme sévère des errements anciens. Par elle, le Cambodge a affirmé sa ferme volonté d'imposer le respect des principes républicains à ses gouvernants, qui les ont, jusqu'ici, tant violés.

Cet éclatant succès a été, par ailleurs, facilitée par une campagne maladroite dirigée contre M. Vandelet et son commanditaire, campagne attribuée à un personnage peu recommandable caché dans les coulisses du parti adverse. Cet homme voit avec peine s'effriter peu à peu, à son grand dam, le régime autocratique. il ne peut en cacher son dépit, et a quelquefois des trouvailles qui font la joie de ses adversaires.

Quoi qu'il en soit, que la liste qu'il a si mal servie, tout en voulant la protéger, ne s'en affecte pas : on sait, heureusement, faire la différence entre l'honorabilité des candidats et celle des gens qui leur imposent leur patronage.

Nos souhaits à tous ! Qui sait ? un choix mitigé serait peut-être le plus heureux recrutement pour la Chambre de commerce du Cambodge.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 août 1927)

Reviennent en France : M. Vandelet, garagiste à Phnom-Penh.

## REPRISE DU GRAND GARAGE ORIENTAL PAR LA FRANCO-CAMBODGIENNE DE TRANSPORTS

 $www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indoch.\_de\_transports.pdf$ 

Franco-Cambodgienne de transports (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 avril 1928)

On annonce la prochaine constitution à Pnom-Penh de la Société franco-cambodgienne de transports, pour prendre la suite de la Société Vandelet et Cie, qui exploite à Pnom-Penh le Garage Oriental.

La société, fondée sous les auspices de la Société indochinoise de transports, de Saïgon, qui intervient aux apports aux côtés de MM. Vandelet et C<sup>c</sup>, serait constituée au capital de 400.000 p. divisé en 20.000 actions de 20 p. dont une partie en rémunération d'apports.

MM. Vandelet et Cie apporteraient à la société le « Grand Garage Oriental », achalandage, matériel, mobilier, marchés et conventions, etc.

La Société indochinoise de transports apporterait à la société la mise à son service de son organisation commerciale et des avantages résultant de la représentation de diverses marques.

En rémunération de ces apports, il serait attribué :

à M. Marcel Vandelet et Cie, 8.600 actions et 2.000 parts de fondateur ;

à la Société indochinoise de transports, 2.000 parts de fondateur.

Les deux mille parts de surplus, sur les 6.000 créées, seraient attribuées aux premiers actionnaires, une part pour 10 actions.

5.000 actions de 20 piastres resteraient à souscrire sur les 11.400 actions de numéraire, la Société indochinoise de transports s'étant réservé les autres.

Société franco-cambodgienne de transports Société anonyme en formation au capital de 400.000 piastres Siège social : Pnom-Penh (L'Éveil économique de l'Indochine, 22 avril 1928)

Le capital de cette société est fixé à 400.000 \$ et divisé en 2.000 actions de \$ 20, réparties comme suit :

- 1°) 8.600 actions attribuées à la Société M. Vandelet & Cie;
- 2°) 6.400 actions réservées aux fondateurs Société indochinoise de transports ;
- 3°) 5.000 réservées au public à titre réductible.

Les 6.000 parts de fondateurs créés sont réparties comme suit :

- 1°) 2.000 parts attribuées à la Société Vandelet & Cie;
- 2°) 2.000 parts attribuées à la S.I.T.;
- 3°) 2.000 parts réservées aux actionnaires à raison de 1 part pour dix actions.

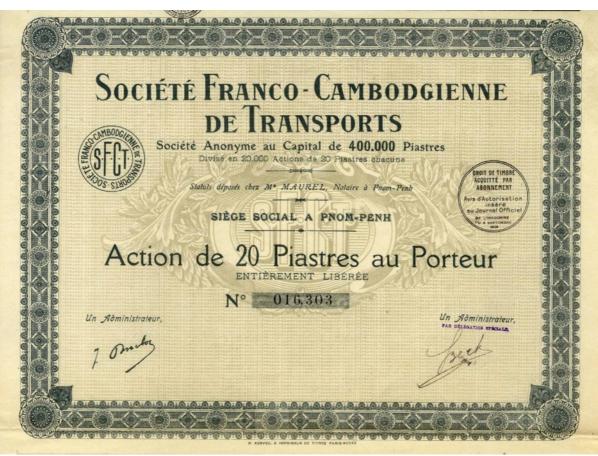
Les actions doivent être entièrement libérées à la souscription. Cette souscription est ouverte du 1er au 30 avril.

#### CAMBODGE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mai 1928)

M. Vandelet, directeur du Grand Garage Oriental, à Phnom-Penh, et son associé M. Pocklun ont capoté près de Giaray en allant à Dalat. Leur chauffeur fut tué et tous deux furent sérieusement blessés.

\_\_\_\_\_



Coll. Serge Volper www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\_Serge\_Volper.pdf SOCIÉTÉ FRANCO-CAMBODGIENNE DE TRANSPORTS Société anonyme au capital de 400.000 piastres divisé en 20.000 actions de 20 piastres chacune

Statuts déposés chez Me Maurel, notaire à Pnom-Penh

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine* du 6 septembre 1928

Siège social à Pnom-Penh

ACTION DE 20 PIASTRES AU PORTEUR entièrement libérée Un administrateur : Jean Duclos Un administrateur Par délégation spéciale : Beck ? P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Société franco-khmer d'exploitation forestière (L'Éveil économique de l'Indochine, 10 février 1929)

Les promoteurs sont des princes, magistrats, hauts fonctionnaires et notables commerçants et propriétaires cambodgiens ainsi que M. Vandelet, boute-en-train et agent de liaison.

\_\_\_\_\_\_

Résultat des élections au Conseil des intérêts économiques et financiers du Cambodge (L'Écho annamite, 23 juillet 1929)

Sont élus :

Battambang — Chasseriaud par 26 voix
Kompong-Thom — Colin [scierie] 18 voix
Soai-Rieng — Battesti 9 voix
Kampot — Diret 16 voix
Kompong-Cham — Chambris 11 voix
Pnom-Penh — Baluteeg [sic : Baluteig] 141 voix
— Champlin 136 voix

— Vandelet 133 voix

Élections (Les Annales coloniales, 23 juillet 1929)

Les élections de deux conseillers coloniaux en remplacement de M. Héraud [anc. dir. Franco-asiatique des pétroles (Shell)], décédé et de M. Quintrie Lamothe dont l'élection a été annulée, sont fixées au 11 août.

Étaient candidats aux élections du 21 juillet au Grand Conseil des Intérêts Economiques de l'Indochine :

À Pnom-Penh : MM. Baluteig, Champeix [Scieries du Bassac], Vandelet.

A Phom-Penn : IVIIVI.

#### Nouvelles du Cambodge Inauguration et installation du Conseil des intérêts français

La séance (L'Écho annamite, 28 septembre 1929)

Pnom-Penh le 27. — Jeudi à 9 heures, a eu lieu dans le local de la Chambre de commerce, la séance d'inauguration et d'installation du Conseil des intérêts français, économiques et financiers du Cambodge, en présence du résident supérieur Lavit et du roi Sisowath Minivong. Assistaient également à la séance les ministres du gouvernement cambodgien, les principaux fonctionnaires de la résidence supérieure et le président de la chambre consultative indigène.

Dans le discours d'ouverture, le chef du protectorat a fait un exposé très clair et très précis de la situation économique du pays et du programme des travaux d'intérêt local et provincial qu'il y a lieu d'envisager pour l'avenir.

M. Chasseriaud, président de la chambre de commerce\* et doyen d'âge du conseil, a répondu par des paroles de bienvenue à l'adresse du souverain et du résident supérieur.

Le ministre Thiounn a exprimé des remerciements au nom du Roi, puis le Souverain et le Résident Supérieur ont quitté la salle de séance.

Le conseil a procédé alors à l'élection du bureau qui est ainsi constitué : Président, M. Marinetti ; vice-président, M. Baluteig ; secrétaire, M. Biret.

Sont ensuite élus membres du Grand Conseil, MM. Marinetti et Champeix, titulaires, MM. Baluteig et Vandelet suppléants.

-----

#### CAMBODGE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 novembre 1930)

On a arrêté à Phnom-Penh M. V., directeur de garage, inculpé de détournement au préjudice d'une société locale.

\_\_\_\_\_

#### Cantonales SEINE-ET-MARNE (Le Journal des débats, 20 octobre 1931)

Meaux M. F. de Tessan, député, rad.-soc., 1.830 voix ; Vandelet, U.R.D., 1.388 ; Moussy, S.F.I.O., 844.

# ABSORPTION DE SOCIÉTÉ FRANCO-CAMBODGIENNE DE TRANSPORTS PAR LA SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE TRANSPORTS

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indoch.\_de\_transports.pdf

La société indochinoise de transports (*L'Éveil économique de l'Indochine,* 15 mai 1932)

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ FRANCO-CAMBODGIENNE DE TRANSPORTS (capital 400.000 \$) du 2 février 1932 a définitivement approuvé la dissolution de cette société en vue de sa fusion avec la SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES TRANSPORTS, de Saïgon : capital 4.370.000 fr.

Jules Jean-Duclos est chargé de la liquidation de la société supprimée. Celle-ci a fait apport de tout son actif à l'Indochinoise des Transports, moyennant attribution à la Franco-Cambodgienne de 10.000 actions de 100 fr. de l'Indochinoise des Transports, dont 1.700 actions à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

- Il a été, en outre, convenu que la Société indochinoise de transports prenait en charge :
- 1° Tout le passif de la Société franco-cambodgienne de transports tel qu'il existait au 31 décembre 1930 s'élevant à \$ 63.474,50.
- 2° Les diverses dépenses entraînées par la dissolution et la liquidation de cette dernière société, conséquence de la fusion.
- Il a été, enfin, stipulé que la fusion prendrait effet rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 1931.

J1.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 septembre 1932)

Le 6 août, le tribunal de Phnom-Penh a condamné M. Vandelet à un an de prison sans sursis et son compradore à six mois. M. Vandelet a fait appel.

\_\_\_\_\_

## COCHINCHINE (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, janvier 1934)

La cour d'appel de Saïgon a acquitté M. Vandelet condamné en première instance à un an de prison et 10.000 p. de provision de dommages-intérêts pour détournements. La partie civile n'avait pas voulu faire les frais de l'expertise civile ordonnée et la plainte avait été retirée.